

**Délibération n°16102024D05**

**Objet : Institutions et vie politique – Fixation des conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de service public**

Date de la convocation et de l’affichage : 9 octobre 2024  
 Nombre de conseillers en exercice : 29  
 Nombre de conseillers présents : 22  
 Nombre de pouvoirs : 5  
 Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0  
 Nombre de votants : 27  
 Pour : 27  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Le 16 octobre 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	X			
Christine CARREL		X		Franck VILLAND
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD			X	
Régine DUCRET		X		Dominique VERDOYA
André VIBOUD			X	
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE		X		Martine BANNAY-CODET
Jean-Luc PLAGNOL	X			

Accusé de réception en préfecture  
 073-200083681-20241016-16102024D05-DE  
 Date de réception préfecture : 23/10/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA		X		Francine BORDON
Mylène AVILA		X		Patrick CHAPUIS
Aly DIARRA	X			
Yves GOAËR	X			
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Gilbert LOYET

-----  
**Rapporteur** : Franck VILLAND, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-5, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5,

Considérant :

- qu'il y a lieu de créer, pour la durée du mandat municipal, une commission de délégation de service public ;
- que cette commission qui est présidée par le maire, comporte 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le conseil municipal au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- que le conseil municipal doit fixer les conditions de dépôt des listes, conformément à l'article D 1411-5 du code général des collectivités territoriales, avant de procéder à l'élection des membres de cette commission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

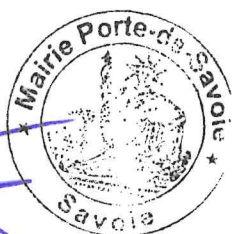
- **FIXE** la date limite de dépôt des listes auprès de l'accueil de la mairie au 25 novembre 2024
- **PRECISE** que les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants)

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 16 octobre 2024

Mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,  
 Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,  
 Gilbert LOYET

Accusé de réception en préfecture  
 073-200083681-20241016-16102024D05-DE  
 Date de réception préfecture : 23/10/2024